



15.07.2013 - 09:18 Uhr

La DAS lance la consultation juridique pour 3 francs par mois

Etoy (ots) -

Pourquoi se perdre dans la jungle des textes de loi alors qu'il existe la possibilité de bénéficier à bas prix des conseils juridiques compétents d'une avocate ou d'un juriste? Pour seulement 3 francs par mois, les clients qui concluent la «Consultation juridique pour particuliers de la DAS» reçoivent des réponses à leurs questions juridiques.

Chaque année, la DAS offre à 4000 personnes qui ne sont pas assurées auprès de ses services un conseil juridique gratuit. La plupart de ces problèmes juridiques concernent des litiges sur le lieu de travail, un différend avec un bailleur ou relèvent du domaine de la consommation (commande en ligne, échange de marchandise, utilisation de services, etc.).

Cette importante demande a incité l'assurance de protection juridique DAS à introduire sur le marché suisse, outre son offre classique d'assurances (protection juridique pour particuliers, circulation et entreprises), un service de consultation juridique avantageux destinée aux particuliers.

Grâce à un celui-ci, les clientes et clients de la DAS bénéficient, pour seulement 36 francs par année:

- d'une consultation juridique par téléphone pour toutes leurs questions juridiques, par exemple celles qui concernent les litiges avec leur employeur, les voisins, le bailleur ou une assurance;
- d'un accès à des modèles de lettres juridiques et à des contrats-types sur www.das.ch/modeles. Il leur est ainsi possible de rédiger facilement des contrats et des lettres juridiques correctes. Qu'il s'agisse de rédiger un contrat de prêt ou de formuler une lettre à leur bailleur pour demander une réduction de loyer;
- d'un accès vers des informations et des conseils juridiques sur notre site internet au moyen d'un login.

Les juristes spécialisés de la DAS répondent à un large éventail de questions dans les domaines des dommages et intérêts, de l'aide aux victimes d'infraction, du droit des patients, du droit pénal et droit pénal administratif, du droit lié au permis de conduire et de circulation, du droit des assurances, du droit du bail, du droit du travail, du droit du voisinage et du droit des contrats.

Grâce à la consultation juridique, même les personnes ne disposant d'aucune assurance de protection juridique bénéficient maintenant aussi rapidement et à bon prix de réponses juridiques. Les questions se posent simplement en ligne. En l'espace de 48 heures, un expert ou une experte en droit de la DAS les rappelle et elles bénéficient d'une consultation compétente par téléphone.

Pourquoi donc vous embêter avec des textes de loi complexes alors que tout pourrait être bien plus simple grâce à la «Consultation juridique pour particuliers de la DAS»?

Contact:

DAS Protection juridique SA
Kim Allemann
Communication
kim.allemann@das.ch
Tél.: 021 623 92 54
www.das.ch